CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Septembre 2020

OBJET : Convention avec le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) relative à l'achat de fournitures de services de télécommunication et de prestations associées pour les collèges publics.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la convention annexée au rapport entre le Département et le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH), relative à l'achat de fournitures de services de télécommunication et de prestations associées pour les collèges publics ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées